

Image not found or type unknown



prolongation du congé sans solde pour reprise sarl

Par **wissam**, le **08/09/2009** à **10:12**

mon employeur m'a accorder un congé sans solde d'un an pour reprise d'entreprise. la conjoncture actuelle ne me permet pas de trancher si je reprend mon activité salariale d'ou j'ai demandé une deuxième année en congé sans solde; mon employeur l'a refusé sachant que je lui adressé un courrier en preavis de 3moi. ma question est /est ce que il a le droit de me refuser une deuxième année sans solde.
cordialement